

## SYNOPSIS

Rapport biennal sur le  
Programme d'action pour  
la mise en œuvre du Cadre  
de Sendai pour la réduction  
des risques de catastrophe  
2015-2030 en Afrique

2015-2018

© Commission de l'Union africaine Tous droits réservés 2020

ISBN : 978-92-95119-07-9 (Imprimé)

ISBN :978-92-95119-13-0 (Électronique)

Publié par l'Union africaine

Commission de l'Union africaine

PO Box 3243

Roosevelt Street (Old Airport Area), W21K19, Addis-Abeba, Éthiopie

site Web : [www.au.int](http://www.au.int) Email : [DIC@africa-union.org](mailto:DIC@africa-union.org)

La Commission de l'Union africaine (CUA) décline toute responsabilité vers toute personne ou organisation pour toute perte ou dommage, directe ou indirecte, subie du fait de l'exploitation directe ou indirecte de l'information contenue dans la présente publication.

Le présent rapport est protégé par les droits d'auteur. Exception faite de son utilisation aux fins d'étude, de recherche et d'analyse à titre personnel, aucune partie du rapport ne peut être reproduite ou distribuée par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de l'auteur. Toute redistribution ou reproduction de tout ou partie du présent rapport sous quelque forme que ce soit est interdite. Sauf autorisation expresse écrite de la Commission de l'UA, toute copie, reproduction, distribution ou exploitation du contenu de ce rapport est interdite ; de même toute transmission ou stockage sur un autre site Web ou sous quelque forme de système de récupération électronique.

## SYNOPSIS

# Rapport biennal sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique

---

2015-2018

AVEC L'APPUI DE :



# Introduction

Lors du vingt-huitième sommet extraordinaire qui s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2017, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) ont adopté un Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique (ci-après, le « Programme d'action »). La Commission de l'Union africaine (CUA), en tant que responsable du Programme d'action, est chargée de coordonner sa mise en œuvre et tenue d'en faire rapport tous les deux ans. En octobre 2018, la sixième réunion ministérielle de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe a adopté un cadre de suivi et d'établissement de rapports pour le Programme d'action. Par l'adoption de ce cadre, les ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe ont confié à la CUA le mandat d'élaborer un rapport biennal sur la mise en œuvre du Programme d'action. Le présent document constitue donc le premier rapport biennal sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique, établi conformément au cadre de suivi et d'établissement de rapports et à la Déclaration de Tunis. Le rapport vise à fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai 2015-2030 et de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes.



Le rapport porte sur la période allant de 2015 à 2018 et établit des comparaisons entre les périodes 2015-2016 et 2017-2018. Le dossier du rapport biennal, dans son ensemble, est constitué d'un rapport continental et de six rapports régionaux à l'appui de celui-ci. Les régions concernées sont la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) ainsi que l'Afrique du Nord (incluant l'Égypte et la République arabe sahraouie démocratique).

Le présent synopsis expose succinctement les principales conclusions des rapports régionaux et du rapport continental. Il met également en avant des recommandations quant aux mesures qui permettraient de réduire plus efficacement les risques de catastrophe en Afrique.

L'élaboration du présent rapport a été rendue possible grâce à l'appui de nos partenaires techniques et de développement. Le soutien financier requis pour mener à bien ces travaux a été apporté par l'Union européenne et par le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a par ailleurs fourni des outils et un appui technique. Les contributions de la communauté scientifique, de la jeunesse, de la société civile et des médias du continent se sont avérées inestimables pour l'établissement des différents rapports.

Nous sommes particulièrement redevables à nos États membres d'avoir communiqué leurs données en dépit des nombreuses difficultés qu'ils ont à surmonter. Sans le leadership et l'engagement dont ont fait preuve les communautés économiques régionales (CER), il aurait été extrêmement difficile de parvenir à produire le rapport biennal.

## Mme Josefa Sacko

Ambassadrice et Commissaire

Département de l'économie rurale et de l'agriculture

# Table des matières

---

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>Principales Conclusions</b> .....	<b>5</b>
Profil des risques pour l'Afrique .....	5
Résultats par rapport aux objectifs mondiaux du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.....	6
Résultats par rapport aux objectifs continentaux du Programme d'action .....	9
<b>Recommandations</b> .....	<b>12</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>13</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Indice de risque INFORM (2015-2018) et carte pour 2019 (plus la couleur est foncée, plus l'indice de risque est élevé).....	5
Tableau 2 : Indice des dangers et de l'exposition (2015-2018) et carte pour 2019 (plus la couleur est foncée, plus l'indice des dangers et de l'exposition est élevé).....	6
Tableau 3 : Indice de vulnérabilité (2015-2018) et carte pour 2019 (plus la couleur est foncée, plus la vulnérabilité est élevée).....	6
Tableau 4 : Indice de manque de capacité de réaction (2015-2018) et carte pour 2019 (plus la couleur est foncée, plus la capacité à faire face est faible).....	7
Tableau 5 : Nombre de personnes touchées par CER/région (2015-2018).....	7
Tableau 6 : Montant total des dommages par CER/région (2015-2028) .....	8
Tableau 7 : Notation des variables selon l'échelle de Likert.....	9

# Contexte

En mars 2015, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Conformément à celui-ci, les États membres de l'UA ont élaboré un nouveau Programme d'action pour sa mise en œuvre en Afrique. Les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont adopté le Programme d'action lors du vingt-huitième sommet extraordinaire, qui s'est tenu en janvier 2017 à Addis-Abeba (Éthiopie). Le Programme d'action décrit dans les grandes lignes la manière dont le continent africain entend mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Les sept objectifs arrêtés par le Cadre de Sendai sont les suivants :

- Réduire nettement, au niveau du continent, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes ;
- Réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes en Afrique ;
- Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut ;
- Réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience ;
- Augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et infranationales/locales de réduction des risques de catastrophe ;
- Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai ;
- Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

Outre la réalisation des objectifs ci-dessus énoncés dans le Cadre de Sendai, les pays africains ont convenu de produire, d'ici à 2020, des données qui permettront de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs supplémentaires, énoncés comme suit dans le Programme d'action :

- Augmenter nettement le nombre de pays dotés de systèmes éducatifs intégrant la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux, aussi bien en tant que programme d'enseignement à part entière que comme discipline incluse au sein de divers programmes ;

- Accroître la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les cadres, mécanismes et processus relatifs au développement durable et à l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux régional et national ;
- Augmenter nettement la portée et le nombre des sources de financement national pour la réduction des risques de catastrophe ;
- Augmenter le nombre de pays ayant mis en place, et testant à intervalles réguliers, des plans de préparation et d'intervention tenant compte des risques et des mécanismes de relèvement et de reconstruction après une catastrophe ; et
- Augmenter nettement le nombre de réseaux ou de partenariats au niveau régional pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités, y compris les centres et réseaux régionaux spécialisés.

Le cadre de suivi et d'établissement de rapports pour le Programme d'action définit treize (13) indicateurs pour les cinq (5) objectifs supplémentaires du Programme d'action sur la période 2015-2030. Les données relatives à neuf (9) de ces indicateurs seront recueillies au niveau des États membres, via les responsables nationaux de la réduction des risques de catastrophe, tandis que les données concernant les quatre (4) indicateurs restants seront collectées au niveau des CER par l'intermédiaire des responsables de la réduction des risques de catastrophe au niveau régional. Le rapport vise principalement à présenter les progrès accomplis par les États membres et par les CER dans la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai et des cinq objectifs supplémentaires du Programme d'action pour l'Afrique. Au cours du processus d'établissement du rapport, il a donc également fallu prendre en compte les quatre domaines prioritaires du Cadre de Sendai, ceux-ci étant liés aux différents objectifs. Un certain nombre d'outils de collecte des données ont été utilisés. Afin d'établir les données de référence, les données pertinentes ont été extraites de la base de données de l'Indice de gestion des risques INFORM pour les années 2015 à 2018. Le modèle INFORM prévoit trois dimensions de risque, à savoir : i) les dangers et l'exposition ; ii) la vulnérabilité ; et iii) le manque de capacité de réaction. INFORM s'appuie sur 25 bases de données internationales pour ses divers indicateurs. Pour l'élaboration du rapport biennal, le principal outil de collecte des données a été les ateliers de recueil de données qui se sont tenus à travers le continent africain de juillet à septembre 2019. Au total, quatre ateliers de collecte des données ont été organisés, auxquels 40 pays (72 %) ont participé. Si l'ensemble des 55 États membres ont fourni des données, dans certains cas celles-ci étaient inadéquates.

# Principales Conclusions

## Profil des risques pour l'Afrique

### Catastrophes recensées (2015-2018)

- **Le nombre de catastrophes recensées a augmenté**, passant de **311** pour la période 2015-2016 à **474** pour la période 2017-2018.
- **Les sécheresses, les inondations, les tempêtes et les épidémies ont provoqué le plus** de pertes en termes de vie humaines, de moyens de subsistance, d'infrastructures essentielles et elles ont également eu les répercussions économiques les plus importantes.
- **Le nombre de sécheresses et d'inondations enregistrées a diminué** de 2015/2016 à 2017/2018. Cependant, **le nombre de tempêtes et d'épidémies a augmenté, notamment à cause de l'épisode El Niño de 2015/2016 et de l'épidémie d'Ebola** en Afrique de l'Ouest.
- **Ce sont les sécheresses et les inondations qui ont touché le plus grand nombre** de personnes.
- Les États membres ont communiqué davantage d'informations sur les risques chroniques, rapportant notamment **des nombres plus élevés d'accidents de la route et industriels** au cours des deux périodes étudiées.

### Indice de risque global (2015-2018)

- L'indice de risque global a augmenté pour l'ensemble des CER au cours des deux périodes examinées.
- L'augmentation la plus marquée a été enregistrée dans la région de la CEEAC, et la plus faible dans la région de la SADC.
- Les données les plus récentes pour 2019 (voir carte ci-dessous) sont similaires à celles répertoriées

pour 2018. Pour l'Afrique dans son ensemble, l'indice INFORM montre une légère diminution de 2015-2016 à 2017-2018. Cependant, à partir de 2018-2019, il semble que le risque de catastrophe est demeuré relativement stable sur le continent.

### Indice des dangers et de l'exposition (2015-2018)

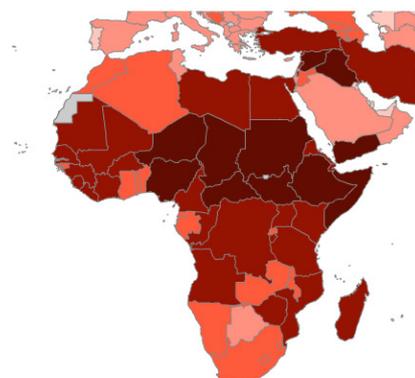
- Les dangers et l'exposition ont augmenté dans l'ensemble des régions sur cette période de quatre ans.
- Les régions de l'est et du centre du continent ont connu une augmentation importante des dangers et de l'exposition.
- La région de la CEEAC requiert une attention particulière, ayant enregistré l'augmentation la plus forte. C'est cependant la région de l'IGAD qui présente l'indice de risque le plus élevé. Les données de 2019 indiquent une tendance similaire à la hausse.
- Bien qu'on ait observé une augmentation de l'indice des dangers et de l'exposition pour l'Afrique de 2016 à 2017, la période 2017-2018 indique une légère baisse.

### Indice de vulnérabilité (2015-2018)

- Les données indiquent que la vulnérabilité au niveau du continent est restée sensiblement la même au cours des trois dernières années.
- Comme on peut s'y attendre, c'est pour la région de la CEEAC que l'indice de vulnérabilité a le plus augmenté au cours des deux périodes étudiées.
- Pour les autres régions, l'indice semble stable. Néanmoins, il demeure nettement trop élevé

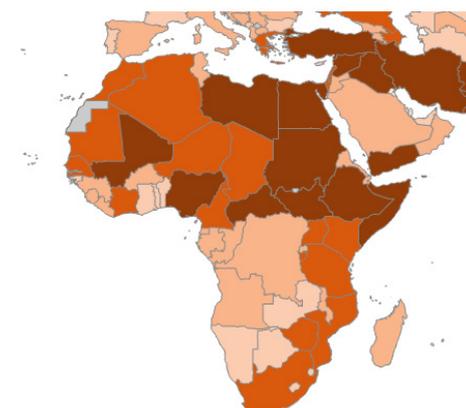
**Tableau 1 :** Indice de risque INFORM (2015-2018) et carte pour 2019 (plus la couleur est foncée, plus l'indice de risque est élevé)

CER	2015	2016	2017	2018
CAE	5,9	6,0	6,4	6,2
CEEAC	3,2	4,9	5,5	5,4
CEDEAO	4,5	4,4	4,9	5,0
IGAD	6,5	6,5	6,8	6,8
Afrique du Nord	4,3	4,3	4,6	4,5
SADC	4,3	4,1	4,3	4,4
Afrique	4,8	5,0	5,4	5,4



**Tableau 2 : Indice des dangers et de l'exposition (2015-2018) et carte pour 2019 (plus la couleur est foncée, plus l'indice des dangers et de l'exposition est élevé)**

CER	2015	2016	2017	2018
CAE	4,8	4,8	5,9	5,5
CEEAC	3,5	5,5	5,4	5,5
CEDEAO	2,7	2,7	3,6	3,7
IGAD	5,6	5,5	6,2	6,1
Afrique du Nord	4,2	4,2	5,6	5,3
SADC	3,2	2,4	3,0	3,4
Afrique	4,0	4,2	5,0	4,9



dans l'ensemble des régions, mis à part la région de l'UMA. Comme pour l'indice de risque, l'indice de vulnérabilité en Afrique apparaît stable sur les deux dernières années de rapports.

le continent de manière générale et indique également une période de stabilisation au cours des deux dernières années.

### Indice de manque de capacité de réaction (2015-2018)

### Résultats par rapport aux objectifs mondiaux du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

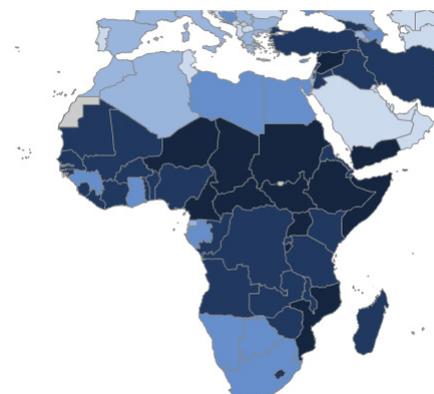
- Les capacités à faire face aux catastrophes semblent être en légère augmentation dans toutes les régions, celles de l'UMA et de la SADC connaissant la plus forte progression.
- La région de l'IGAD reste celle qui présente les capacités les plus réduites, celle de la CEEAC affichant des capacités légèrement renforcées sur les deux périodes concernées.
- L'indice de manque de capacité de réaction suit une évolution similaire à celle observée sur

#### Objectif a) du Cadre de Sendai : Réduire la mortalité due aux catastrophes :

- **La mortalité due aux catastrophes a augmenté**, passant de **31 710** en 2015-2016 à **36 287** en 2017-2018, surtout en raison de sécheresses, d'inondations et d'épidémies.

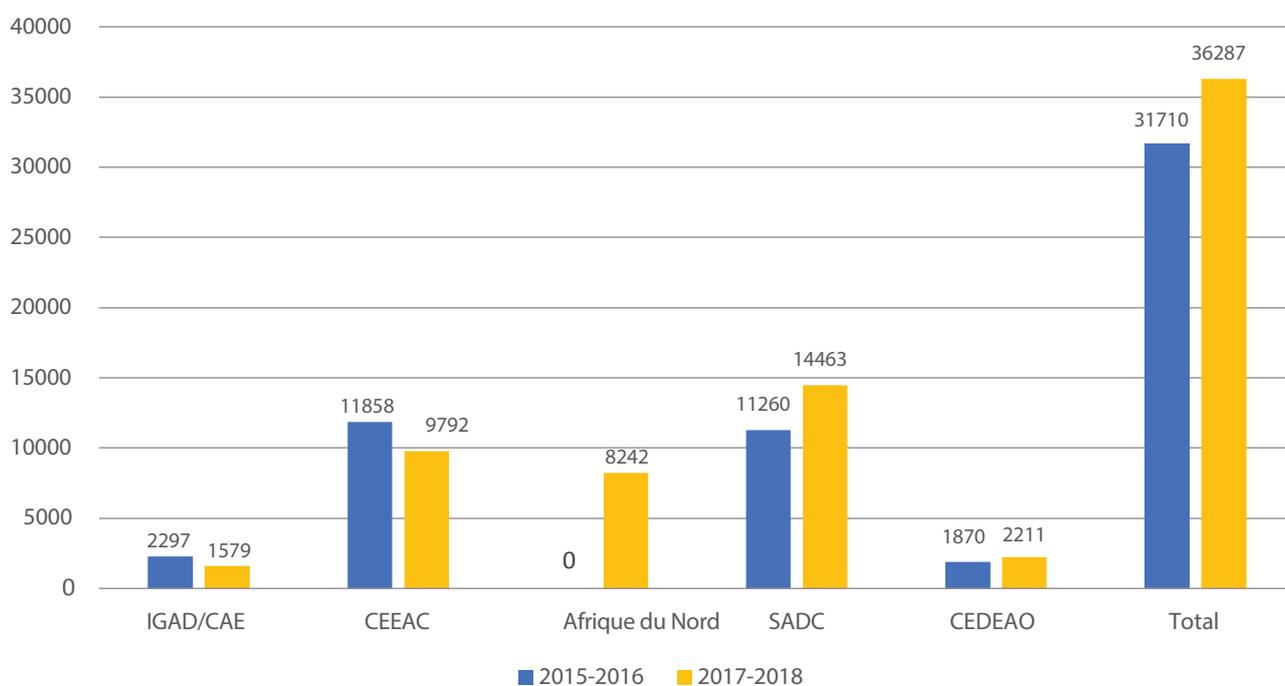
**Tableau 3 : Indice de vulnérabilité (2015-2018) et carte pour 2019 (plus la couleur est foncée, plus la vulnérabilité est élevée)**

CER	2015	2016	2017	2018
CAE	6,3	6,6	6,5	6,5
CEEAC	3,5	5,5	5,4	5,5
CEDEAO	5,5	5,5	5,3	5,2
IGAD	6,6	6,9	6,8	6,8
Afrique du Nord	3,5	3,4	3,3	3,3
SADC	4,8	4,8	4,6	4,7
Afrique	5,0	5,5	5,3	5,3



**Tableau 4 :** Indice de manque de capacité de réaction (2015-2018) et carte pour 2019 (plus la couleur est foncée, plus la capacité à faire face est faible)

CER	2015	2016	2017	2018
CAE	6,9	6,8	6,8	6,8
CEEAC	5,4	7,0	6,9	6,9
CEDEAO	7,1	6,8	6,7	6,6
IGAD	7,7	7,6	7,5	7,5
Afrique du Nord	5,9	5,8	5,7	5,6
SADC	6,2	6,1	5,9	5,9
Afrique	6,5	6,7	6,6	6,6



**Objectif b) du Cadre de Sendai : Réduire le nombre de personnes touchées :**

- Pour la période 2015 à 2018, **le nombre de personnes touchées par des catastrophes en Afrique s'élevait à presque 82 millions.**
- Une **diminution significative du nombre total de personnes touchées** entre 2015-2016 (58,7 millions) et 2017-2018 (22,9 millions) a été observée.

**Tableau 5 :** Nombre de personnes touchées par CER/région (2015-2018)

CER	Nombre de personnes touchées	
	2015-2016	2017-2018
IGAD	32 030 471	1 502 846↓
CEEAC	1 993 579	3 492 088↑
Afrique du Nord	758 902	6 020 355↑
SADC	20 811 703	7 146 549↓
CEDEAO	3 160 999	4 807 094↑
Total	58 755 654	22 968 932↓

**Objectif c) du Cadre de Sendai : Réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes :**

- Au total, l'Afrique a subi **des pertes plus lourdes au cours de la période 2017-2018** (8,1 millions de dollars des États-Unis) qu'au cours de la période 2015-2016 (2,8 millions de dollars américains).
- Le **manque de données exactes et consistantes sur les pertes économiques** demeure préoccupant.

**Tableau 6 : Montant total des dommages par CER/région (2015-2028)**

CER	Montant total des dommages (millions de dollars des États-Unis)	
	2015-2016	2017-2018
IGAD/CAE	1 873 700	483 600↓
CEEAC	379 798	280 833↓
Afrique du Nord	20 017	36 000↑
SADC	492 515	2 536 612↑
CEDEAO	69 100	4 807 094↑
Total	2 835 130	8 144 139↑

**Objectif d) du Cadre de Sendai : Réduire la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles :**

- En moyenne, une augmentation **de 11 % a été rapportée pour les pertes d'infrastructures essentielles** par tous les États membres pour la période 2015-2018.
- Les États membres ont éprouvé des difficultés à communiquer des données sur les dommages causés aux infrastructures essentielles et la perturbation des services de base. **Des carences importantes sont à noter dans la communication des informations pour l'indicateur correspondant.**

**Objectif e) du Cadre de Sendai : Augmenter le nombre de pays dotés de stratégies de réduction des risques de catastrophe :**

- Depuis le lancement du Cadre d'action de Hyogo, **les États membres ont fait des progrès notables dans l'élaboration de stratégies, la promulgation de lois et le réexamen de plans, stratégies et lois existants.** Cependant, seuls **4,55 %** des États membres ont indiqué avoir pleinement mis en œuvre leurs stratégies nationales de réduction des risques de

catastrophe. **77,27 %** des États membres ont fait état d'une mise en œuvre partielle et **18,18 %** ont indiqué pour leur part une mise en œuvre inexistante.

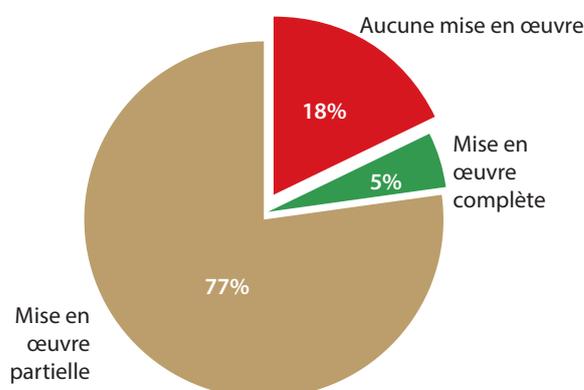
**Objectif f) du Cadre de Sendai : Améliorer la coopération internationale avec les pays en développement :**

- Depuis 2015, **on a observé une solide coopération internationale** aux niveaux bilatéral et multilatéral dans les États membres. De manière générale, les États membres bénéficient à l'évidence d'un soutien international considérable.

**Objectif g) du Cadre de Sendai : Améliorer l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque :**

- D'après les données fournies, **les divers dispositifs d'alerte rapide entre États membres ne se sont pas développés de manière notable depuis 2015.** Cependant, la plupart des États membres ont rapporté avoir perfectionné leurs systèmes au cours des cinq dernières années ou être en train de les perfectionner.
- L'une des questions soulevées par les États membres est **la nécessité de mieux coordonner les dispositifs d'alerte rapide au niveau des CER, et le partage des informations entre les États.**

**Mise en œuvre des stratégies de RRC par les États membres**



## Résultats par rapport aux objectifs continentaux du Programme d'action

### Tableau de bord du Programme d'action

Pour évaluer dans quelle mesure les objectifs supplémentaires du Programme d'action décrits ci-dessus sont réalisés, une échelle de Likert à cinq points sert de critère pour mesurer les résultats de ces cinq objectifs au niveau des États membres. L'échelle de notation est la suivante : « 1 » pour « non réalisé » ; « 2 » pour « réalisation limitée » ; « 3 » pour « réalisation modérée » ; « 4 » pour « haut niveau de réalisation » ; « 5 » pour « réalisation totale ». On a ensuite fait correspondre à chaque score un code de couleurs à des fins de référence et de lisibilité (voir tableau 3 ci-dessous). Ces couleurs sont utilisées tout au long du présent rapport (dans les tableaux et les cartes) afin de faciliter la consultation et la compréhension. Les scores totalisés des deux périodes ont servi de base de comparaison. L'abréviation « n/d » a été utilisée lorsqu'aucune donnée n'a été fournie. Au total, 13 indicateurs (selon le cadre de gestion axée sur les résultats) ont été utilisés pour aboutir au score final composite de chaque pays pour 2015-2016 et 2017-2018, respectivement.

Il ressort clairement de l'observation du tableau de bord que sur l'ensemble des États membres de l'UA, la grande majorité accomplissent des progrès dans la mise en œuvre des objectifs du Programme d'action, à quelques exceptions près.

Objectif supplémentaire 1 du Programme d'action : Augmenter le nombre de pays dotés de systèmes éducatifs intégrant la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux :

- **Les États membres ont fait d'importants progrès dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux.** Tant pour le niveau primaire que pour le secondaire, les États membres ont tous réalisé des progrès, de modérés à importants.
- **C'est au niveau de l'enseignement supérieur que les progrès les plus notables ont été accomplis,** les États membres ayant fait état d'un haut niveau de réalisation de l'objectif. En général, **l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux programmes scolaires du primaire et du secondaire a été limitée.** Une plus grande attention a été accordée à l'enseignement supérieur, et plus particulièrement au troisième cycle plutôt qu'au premier cycle. Cela est dû en grande partie aux besoins actuels du marché ainsi qu'à la nature des études des risques de catastrophe.

Objectif supplémentaire 2 du Programme d'action : Accroître la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les cadres, mécanismes et processus relatifs au développement durable et à l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux régional et national :

- Les **progrès réalisés** par les États membres s'agissant de **l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans relatifs au développement et aux changements climatiques** ont été **modérés à importants.**
- On a noté **des améliorations dans la prise en compte** par les États membres **de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques environnementales, le secteur des assurances ainsi que d'autres cadres et processus de développement.**

Objectif supplémentaire 3 du Programme d'action : Augmenter la portée et le nombre des sources de financement national pour la réduction des risques de catastrophe :

- **Les informations communiquées par les États membres sur le nombre des sources de financement national pour la réduction des risques de catastrophe sont nettement insuffisantes.** Ceci s'explique surtout par le fait que le financement est réparti entre différents secteurs et sphères de gouvernement.

Objectif supplémentaire 4 du Programme d'action : Augmenter le nombre de pays ayant mis en place, et testant à intervalles réguliers, des plans de préparation et d'intervention tenant compte des risques et des mécanismes de relèvement et de reconstruction après une catastrophe :

- La majorité des États membres ont signalé avoir mis en place des plans de préparation et de relèvement. **Le nombre de ces plans**

**Tableau 7 : Notation des variables selon l'échelle de Likert**

Échelle de Notation	Critères qualitatifs
1	Aucun résultat ou résultat inexistant
2	Résultat limité
3	Résultat modéré, ni complet ni notable
4	Résultat notable, progrès supplémentaires nécessaires
5	Résultat complet

Algérie	2015	3,4	2015	1,1	Angola	2015	2,7	Bénin	2015	2,3	Botswana	2015	2,0	Burundi	2015	2,9	Cameroun	2015	n/a	Cabo Verde	2015	1,6	CAF	2015	1,3	Tchad	2015	1,2	Comores
	2018	4,4	2018	1,1		2018	2,7		2018	2,4		2018	3,1		2018	n/a		2018	2,9		2018	3,3		2018	1,6				
Congo	2015	2,1	2015	1,8	RDC	2015	n/a	Cote d'Ivoire	2015	1,6	Djibouti	2015	1	Guinée équatoriale	2015	n/a	Érythrée	2015	1,8	Eswatini	2015	2,4	Éthiopie	2015	3	Gabon	2015	2,2	Gambie
	2018	1,4	2018	2,2		2018	n/a		2018	1,2		2018	n/a		2018	2,2		2018	2,4		2018	3		2018	2,6				
Ghana	2015	4	2015	1,6	Guinée	2015	2,5	Guinée-Bissau	2015	3,7	Kenya	2015	2,4	Lesotho	2015	n/a	Libye	2015	1,8	Madagascar	2015	3,8	Malawi	2015	3	Mali	2015	1	Mauritanie
	2018	4	2018	1,5		2018	4		2018	2,5		2018	2,9		2018	n/a		2018	n/a		2018	n/a		2018	2,7		2018	4,1	
Maurice	2015	2	2015	1	Maroc	2015	2,4	Mozambique	2015	2,7	Namibie	2015	2,1	Niger	2015	5	Rwanda	2015	n/a	République démocratique saharienne	2015	2,3	Sao Tomé-et-Principe	2015	2	Sénégal	2015	2	Seychelles
	2018	3,4	2018	1		2018	2,7		2018	2,2		2018	2,2		2018	5		2018	n/a		2018	5		2018	n/a		2018	1,9	
Sierra Leone	2015	2,9	2015	1,2	Somalie	2015	3,7	Afrique du Sud	2015	1,6	Soudan du Sud	2015	3,2	Soudan	2015	2,2	Togo	2015	2,1	Tanzanie	2015	2,1	Ouganda	2015	3,7	Zambie	2015	3,2	Zimbabwe
	2018	3,6	2018	1,2		2018	2,1		2018	4,1		2018	2,8		2018	2,2		2018	2,8		2018	2,2		2018	2,8		2018	3,4	

**a augmenté, particulièrement dans les régions du sud et de l'est.**

Objectif supplémentaire 5 du Programme d'action : Augmenter le nombre de réseaux ou de partenariats au niveau régional pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités :

- **Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place de réseaux régionaux pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités.** Les rapports suggèrent que c'est le secteur de la recherche/universitaire qui a été le plus actif.
- Les États membres doivent **intensifier leurs efforts pour appliquer le système de suivi du Cadre de Sendai ainsi que la base de données DesInventar** en tant qu'outils pour communiquer des informations et collecter des données de manière continue. L'utilisation de ces systèmes permettra d'éliminer la double comptabilisation

des données et d'améliorer nettement la gestion des données et l'établissement des rapports.

- Les États membres, avec le concours des unités chargées de la réduction des risques de catastrophe au niveau des CER, doivent **planifier un processus continu de collecte et de communication des données en faisant usage des outils de collecte de données fournis par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes avec l'aval de la Commission de l'Union africaine.**
- Les États membres doivent **s'employer à renforcer les plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe** pour une communication des données et une coordination intersectorielles.
- **Là où ils font défaut, il est nécessaire que chaque État membre nomme/désigne un responsable pour l'exécution du Cadre de Sendai**, cette information devant alors être communiquée à l'unité chargée de la réduction des risques de catastrophe au niveau des CER et à la Commission de l'Union africaine afin de garantir que la continuité soit assurée dans les rapports à venir sur le Cadre de Sendai et le Programme d'action.

# Recommandations

- Afin de parvenir à atteindre l'objectif visé d'établir des rapports tous les deux ans sur le Cadre de Sendai et le Programme d'action, les États membres et le secrétariat des CER doivent s'efforcer **d'établir une relation avec au minimum un établissement de recherche de leur région.**
- Les enseignements tirés du présent rapport suggèrent qu'**il n'est pas possible de compiler un rapport biennal détaillé au terme de chaque période de deux ans, mais qu'il faut plutôt concevoir celui-ci comme un document évolutif** qui s'appuie sur les registres de données des institutions, ceux-ci étant constamment mis à jour. Les universités/centres de recherche de la région sont les mieux à même de remplir ce rôle.
- **Un soutien financier et technique important est nécessaire pour permettre aux structures nationales de réduction des risques de catastrophe de rendre compte des pertes économiques et du financement de la réduction des risques de catastrophe** (objectif c) du Cadre de Sendai) ainsi que des fonds destinés à la réduction des risques de catastrophe (objectif supplémentaire 3 du Programme d'action).
- Il pourrait être nécessaire pour les États membres d'envisager **d'intégrer les rapports biennaux sur la réduction des risques de catastrophe aux exigences législatives** en vue de rendre leurs politiques conformes au niveau national.
- **La présentation de rapports annuels sur le Cadre de Sendai et le Programme d'action doit être obligatoire au niveau national et transposée à plus grande échelle au niveau des CER.**
- **Il importe** tout particulièrement **de produire des données ventilées (par sexe, âge, capacités, etc.) et des métadonnées.**
- Les **unités chargées de la réduction des risques de catastrophe au niveau des CER doivent jouer un rôle de premier plan pour coordonner l'établissement de rapports sur le Cadre de Sendai et le Programme d'action au niveau régional.**
- **Les fonctionnaires techniques chargés de la réduction des risques de catastrophe des différents États membres devraient conduire périodiquement des séances de travail en présentiel** afin de consolider et de communiquer les progrès réalisés pour l'ensemble des objectifs du Programme d'action.
- Les unités chargées de la réduction des risques de catastrophe doivent **utiliser les commissions parlementaires pour garantir une coopération intersectorielle dans l'établissement des rapports.**
- Les États membres devraient **collaborer avec les médias en vue de communiquer les résultats des rapports biennaux afin de garantir la mobilisation des parties prenantes.**

# Conclusion

---

Le rapport biennal a identifié un certain nombre de défis liés à la présentation de rapports par les États membres sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Plus important encore, les États membres éprouvent des difficultés à générer et à communiquer des données sur les pertes dues aux catastrophes, entre autres. De telles pertes sont recensées dans les différents secteurs sans coordination entre eux. Bien que les États membres se soient engagés à financer la réduction des risques de catastrophe, la nature multisectorielle des fonds rend très problématique l'établissement de rapports (sommes d'argent par secteurs). Sur le plan de la gestion des données, il subsiste des insuffisances en termes d'expertise technique et des carences institutionnelles, en particulier au sein des structures nationales de réduction des risques de catastrophe. Dépendre d'un organisme central de statistique pour enregistrer et communiquer les données sur les catastrophes et les pertes s'est révélé être une approche inefficace et il est nécessaire que les unités/bureaux/centres/organismes nationaux chargés de la réduction des risques de catastrophe assument eux-mêmes la gestion des données. Les informations communiquées sur le système de suivi du Cadre de Sendai sont des plus limitées et l'utilisation de l'outil DesInventar, pourtant très utile, fait défaut. Les États membres doivent donc être incités à utiliser le système de suivi du Cadre de Sendai, ainsi que l'outil DesInventar, de manière continue. Ceci permettra non seulement d'éliminer les doublons de données, mais également

de rendre les procédures d'établissement de rapports bien plus efficaces et coordonnées à l'avenir. Les CER doivent jouer un rôle plus prépondérant pour aider les États membres à appliquer les recommandations qui précèdent, via le renforcement des capacités et l'apport de conseils spécialisés. La Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire des CER, devrait inviter les États à établir leurs rapports sur le Cadre de Sendai régulièrement et en utilisant le système de suivi du Cadre.

Les États membres, quant à eux, doivent s'assurer de communiquer en temps opportun des informations exhaustives sur le Programme d'action. À cette fin, il conviendrait d'élaborer un outil standardisé pour faire rapport sur les progrès réalisés à l'égard des objectifs du Programme d'action, outil qui pourra être utilisé et mis à jour de manière régulière. En outre, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes devrait collaborer plus étroitement avec la Commission de l'Union africaine de façon à coordonner la collecte et le partage des données.

Les questions résumées dans le présent synopsis et les recommandations figurant ci-dessus sont abordées plus en détail dans le rapport continental et les rapports régionaux.



**Siège de l'Union africaine**  
P.O. Box 3243. Roosevelt Street  
W21K19 Addis Ababa Ethiopia  
**Tel:** +251 (0) 11 551 77 00  
**Fax:** +251 (0) 11 551 78 44  
[www.au.int](http://www.au.int)   